DLP-4-9-87034719



AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

REGION MIDI-PYRENEES

ÉDITION GRANDES CULTURES

Ministère de l'Agriculture
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Rue Saint-Jean • BP 19 • 31131 BALMA CEDEX
Tél. 61. 24. 06. 51

PUBLICATION PÉRIODIQUE
Abonnement annuel 125 F.
REGISSEUR DE RECETTES: D.R.A.F. "MIDI-PYRENEES"
CCP : 8618-62 Y Toulouse

I.S.S.N. : 0752-2053

BULLETIN N° 12 DU 21 AOUT 1987

MAIS

PYRALE

Situation

- Début du 2e vol depuis une semaine.
- Intensification des sorties d'adultes en cage d'élevage à Balma.
- Pontes en cours

Prévisions

Eclosions de chenilles de 2ème génération dans les prochains jours.

Préconisation

* Maïs semence

- Intervenir au cours de la semaine du 24 au 29 août, dans les parcelles n'ayant pas fait l'objet d'un traitement récent contre la sésamie.

- Repousser le traitement à la fin du mois dans les parcelles qui ont reçu récemment contre la sésamie, une pulvérisation à base de Perthrine ou de Sumicidin.

* Maïs consommation

Envisager une intervention au cours de la semaine du 24 au 29 août, dans les parcelles à potentiel de rendement égal au moins à 100 Qx/ha.

La décision individuelle est difficile à prendre. Elle dépend de l'importance des pontes dans chaque parcelle.
Le seuil de traitement généralement admis est de 15% de pieds portant au moins une ponte, mais celle-ci est difficile à déceler (face inférieure des feuilles, spathes...).

Dans tous les cas, utiliser de préférence un produit liquide (voir dépliant SPV - AGPM joint au bulletin n° 5 du 9 mai 1987).

*

*   *

*

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de MIDI-PYRÉNÉES. Le Directeur-Gérant : J. TOUZEAU C.P.P.A.P. N° 532 AD

P 17